

**Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du  
Samedi 20 Mars 2021 à 09h30.**

Compte-tenu des conditions météorologiques du vendredi 19 Mars 2021, le conseil a été reporté au lendemain, samedi 20 Mars 2021 à 9h30.

**Présents :** MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore

**Absents excusés :** M. AUE Pierre  
M. TROIN François a donné procuration à Mme GAYMARD Marie-José

**Secrétaire de séance :** BAIN Chantal

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12/02/2021 est adopté à l'unanimité.

En introduction, Monsieur le Maire évoque la mise en place du centre de vaccination de Draguignan, et l'appel au volontariat fait par Monsieur le Président de l'Agglomération aux 23 communes. Les agents administratifs de la commune de COMPS se sont portés volontaires pour le centre d'appel, le mardi, à tour de rôle.

Il évoque également la demande d'un ophtalmo-orthoptiste. Cette demande a été transmise à la DPVa qui doit se mettre en rapport avec lui.

**I- Finances - Budgets :**

**1- Budget Principal :**

**a- Vote du Compte Administratif 2020 et affectation du résultat :**

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal désigne M. CAMOIN Yves, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour présider au vote du Compte administratif, et ADOPTE par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit:

Résultats N-1		Opérations Exercice		Résultats	Restes à Réaliser	
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	863 376,94	570 483,92	741 328,30	1 034 221,32		
Investissement	360 573,40	248 348,26	419 096,32	531 321,46	790 955,36	170 182,41
<b>Totaux</b>	<b>1 223 950,34</b>	<b>818 832,18</b>	<b>1 160 424,62</b>	<b>1 565 542,78</b>	<b>790 955,36</b>	<b>170 182,41</b>

**- AFFECTATION des résultats de l'exercice 2020 :**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	<b>+ 170 844,38</b>
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	+ 863 376,94
<b>Résultats à affecter</b>	<b>+ 1 034 221,32</b>
Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement)	

R 001 (excédent de financement)	+ 531 321,46
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 620 772,95
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 89 941,49
<b>TOTAL à REPORTER</b>	<b>+ 1 034 221,32</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	89 941,49
Report en fonctionnement R 002	944 729,83
Report en investissement R001	531 321,46

**Délibération n° 2021 16**

**b- Vote du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil Municipal, par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Délibération n° 2021 17**

**c- Vote des cotisations et subventions aux associations 2021**

Vu le contexte sanitaire actuel, Monsieur le Maire propose de voter les cotisations et subventions aux associations et organismes, suivants :

<b>65541-8 Contributions</b>		
CCAS		9690,00 €
<b>65541 Compensation charges territoriales</b>		<b>25 000,00 €</b>
OTI de la Dracénie		1 000,00 €
Divers		24 000,00 €
<b>65548- Autres Compensation</b>		<b>25 000,00 €</b>
SPL ingenierie		170,00 €
Symielecvar		15 000,00 €
Syndicat Mixte PNR Verdon		2 200,00 €
odel Var		2 500,00 €
Divers		5 130,00 €
<b>6281- Cotisations</b>		<b>4 000,00 €</b>
ASA du Jabron		55,00 €
ANCETEM		38,70 €
ANEM		150,00 €
Ass Dep Comités Communaux		220,00 €
Ass Maires Ruraux du Var		98,00 €
Ass Nal Communes Touristiques		110,00 €
Ass Com Forestières		243,00 €
Asso Communes Pastorales		50,00 €
Ass Maires du var		656,50 €
Divers		2 378,80 €

<b>6574 -Personnes doit privé (Associations)</b>		<b>25 000,00 €</b>
Amicale Sapeur pompiers		125,00 €
Cooperative scolaire		400,00 €
Coopérative scolaire-classe découverte		1 600,00 €
ASS FSE College FIGAGNIERES		80,00 €
College du Verdon		10,00 €
Fondation du Patrimoine		55,00 €
France Alzheimer		100,00 €
Restaurant du Cœur		150,00 €
Pupilles Enseignement		50,00 €
Secours populaire Français		150,00 €
SPA flayosc		50,00 €
Divers		22 230,00 €
<b>TOTAL General</b>		<b>88 690,00 €</b>

Le Conseil Municipal accepte de verser les cotisations et subventions aux organismes listés ci-dessus.

**Délibération n° 2021 18**

## **2- Station de Distribution de Carburant:**

### **a- Vote du Compte Administratif 2020 et affectation du résultat**

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal désigne M. CAMOIN Yves, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour présider au vote du Compte administratif, et ADOPTE par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit:

<b>Résultats N-1</b>		<b>Opérations Exercice</b>		<b>Résultats</b>
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Fonctionnement	- 25 759,50	771 577,87	813 020,13	15 682,76
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>- 25 759,50</b>	<b>771 577,87</b>	<b>813 020,13</b>	<b>15 682,76</b>

- **AFFECTATION** des résultats de l'exercice 2020 :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	41 442,26
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	- 25 759,50
<b>Résultats à affecter</b>	<b>15 682,76</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
<b>TOTAL à REPORTER</b>	<b>15 682,76</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en investissement R 002	15 682,76
Report de fonctionnement D002	-

**Délibération n° 2021 13**

**b- Vote du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil Municipal, par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Délibération n° 2021 14**

**d- Vote du Budget Primitif 2021**

Le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section fonctionnement	
Résultat reporté	0,00	15 682,76
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 000 000,00	984 317,24
Total de la section	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
	Section d'investissement	
Résultat reporté	0,00	0,00
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Total de la section	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>

**Délibération n° 2021 15**

**3- CCAS:**

**a- Vote du Compte Administratif 2020 et affectation du résultat**

Le Conseil d'administration désigne Mme GRANDAZZI Sandrine, pour présider au vote du Compte administratif, et ADOPTE par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit:

Résultats N-1		Opérations Exercice		Résultats
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	- 3 627,68	2 360,12	350,00	- 5 637,80
Investissement	+ 1 528,86	0,00	0,00	+ 1 528,86
<b>Totaux</b>	<b>- 2 098,82</b>	<b>3 130,66</b>	<b>305,00</b>	<b>- 4 108,94</b>

- **AFFECTATION** des résultats de l'exercice 2020 :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 2 010,12
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	- 3 627,68
<b>Résultats à affecter</b>	<b>- 5 637,80</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 1 528,86
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
<b>TOTAL à REPORTER</b>	<b>- 4 108,94</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en investissement R 002	1 528,86
Report de fonctionnement R002	- 5 637,80

**Délibération n° CCAS2021 01**

**b- Vote du Compte de Gestion 2020**

Le Conseil d'administration, par 07 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Délibération n° CCAS2021 02**

**c- Vote du Budget Primitif 2021**

Le Conseil d'administration adopte le budget primitif de l'exercice 2021 arrête comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section fonctionnement	
Résultat reporté	5 637,80	0,00
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	4 152,20	9 790,00
Total de la section	<b>9 790,00</b>	<b>9 790,00</b>
	Section d'investissement	
Résultat reporté	0,00	1 528,86
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 528,86	0,00
Total de la section	<b>1 528,86</b>	<b>1 528,86</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 318,86</b>	<b>11 318,86</b>

**Délibération n° CCAS2021 03**

**II- Symielecvar : Transferts de compétences**

1- adhésion des communes de BRENON et du val (compt 7 : Réseaux prise en charge VE)

**Délibération n° 2021 19**

2- adhésion de la commune de la CADIÈRE d'AZUR (compt 8 : Maintenance réseau EP)

**Délibération n° 2021 20**

### **III- Camping Municipal du Pontet :**

#### **1- Convention avec le Régisseur du Camping du Pontet :**

Cette convention sera revue lors d'une prochaine séance.

#### **2- Contrat de Maîtrise d'œuvre pour les travaux du Camping - Contrat de Maîtrise d'œuvre – VRD**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'urgence qu'il y a à commencer les travaux de rénovation du Camping Municipal du Pontet, et en particulier l'aménagement d'une berge, pour la desserte en eau, assainissement et électricité.

Il propose de travailler avec la Société CETIBA qui a déjà réalisé les travaux VRD du Parking de l'Aire, et qui a donné entière satisfaction.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée une proposition de contrat de maîtrise d'oeuvre d'un montant provisoire de 4 800,00 € H.T. correspondant à un taux de rémunération de 4,8 % pour un montant estimé de travaux de 100 000,00 € H.T

#### **le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **d'ACCEPTER** le contrat de maîtrise d'oeuvre présenté par la société CETIBA d'un montant estimé de 4 800,00 € H.T., soit un taux de 4,8% pour un montant de travaux estimé à 100 000,00 € H.T.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette opération.

- **d'ANNEXER** le contrat à la présente délibération.

**Délibération n° 2021 24**

### **IV – Voirie :**

#### **1 - Signalisation Publique Locale convention avec M.et Mme CORTEZ Gérard, pour la pose de panneaux :**

Monsieur Maire informe le Conseil Municipal que pour poser le panneau relatif à la Publicité Locale à l'entrée nord du village, sur le RD 955, il y a lieu de réaliser une convention avec Monsieur et Madame CORTEZ Gérard.

Le panneau sera en effet installé sur le talus de la parcelle B 66, appartenant à Monsieur et Mme CORTEZ, longeant la RD 955. Il donne lecture de ce projet de convention définitive, c'est-à-dire sans limitation de durée, pour la somme de 300,00 €.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter le projet de convention et de l'annexer à la présente délibération et **d'autoriser** le Maire de procéder à signer cette convention.

**Délibération n° 2021 21**

#### **2- Servitude de passage de gaines électriques dans le sol du chemin communal de Sainte Hélène (ex. CD21) et dans le chemin d'exploitation desservant les parcelles K65 , K66 , K67 et K74, enjambant le Riou.**

#### **Annulation de la délibération n°2020\_15 et de sa convention**

Le Maire rappelle au Conseil, sa délibération de l'an passé, dans laquelle il acceptait la convention de passage de gaines électriques dans l'assise du chemin de sainte Hélène (ex. CD 21) et dans le chemin d'exploitation desservant les parcelles K65, K66, K67 et K74, enjambant le RIOU.

Il informe l'assemblée que depuis, Monsieur CAMOIN Laurent a acquis la parcelle K 66, offrant une autre possibilité de passage.

Le Maire propose d'accepter les 2 tracés possibles, figurant sur le plan annexé.

A l'issue des travaux, un plan définitif sera établi.

Monsieur CAMOIN Yves demande a ne pas prendre part au débat.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à cette demande, Il accepte et autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente, avec Monsieur Laurent CAMOIN.

**Délibération n° 2021 23**

### **3- Pouvoir de police du maire : instauration de deux sens uniques sur voies communales en agglomération**

Le Maire informe le Conseil Municipal du fait que les Services de la Voirie du Département ont souligné un certain danger au niveau de la sortie de la voie communale « *Chemin du Pré de la Croix* » débouchant sur la Route Départementale n° 955.

Ainsi, afin d'améliorer la sécurité routière, le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre un arrêté permanent instaurant :

- un sens unique sur la chaussée de la Voie Communale « *Chemin du Pré de la Croix* », entre le *Chemin du Riou* et la *Route Départementale n° 955*, en agglomération, **dans le sens RD n° 955 vers Chemin du Riou.**

Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit emprunteront l'itinéraire :

- Chemin du Riou --- » Route Départementale n°955 --- » ***Chemin du Pré de la Croix***

- un sens unique sur **une partie** de la chaussée de la Voie Communale « *Chemin du Riou* », entre le croisement *Chemin du Riou/Chemin du Pré de la Croix* et la *Route Départementale n° 955*, en agglomération, ***dans le sens croisement Chemin du Riou/Chemin du Pré de la Croix vers RD n° 955.***

Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit emprunteront l'itinéraire :

- Chemin du Pré de La Croix --- » ***Chemin du Riou***

le Conseil Municipal approuve l'instauration en agglomération de deux sens uniques telle que décrite ci-dessus par acte exécutoire, avant la saison estivale et approuve la mise en place de la signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle, par la commune de COMPS-SUR-ARTUBY.

**Délibération n° 2021 22**

### **V- Affaires en cours et Questions diverses.**

**-Parcours à moutons :** Cette question sera traitée ultérieurement. Un relevé et un repérage des parcelles communales pouvant faire l'objet soit d'un parcours à moutons, soit d'un labour ou d'un pré va être réalisé.

Une rencontre avec les agriculteurs et éleveurs compsois va être organisée.

#### **- Elagage des arbres du Hameau de La Souche :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces travaux vont être réalisés par le département dès le 1<sup>er</sup> avril 2021.

#### **- Jardins communaux :**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Jardin composé des parcelles K231 et 232 a été attribué à Mme TSCHAN , pour une année à compter du 15/03/2021.

#### **Bâtiment de l'ex.Trésorerie :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 2 personnes intéressées renoncent à l'acquisition de ce bâtiments. Il propose de mettre ce bâtiment à la vente par l'intermédiaire d'une agence immobilière. L'assemblée accepte cette proposition.

**Journal compsois et inauguration :**

Les inaugurations des réalisations communales telles que le Musée de l'Aire, le Terrain Multisports et l'ouverture du nouveau Proxi, risquent d'être difficiles à réaliser compte tenu du contexte sanitaire actuel.

Il propose que le premier numéro du Journal « Compsois » coïncide avec la fin des travaux et l'ouverture du nouveau magasin.

**- Local de la Fontaine- Affaire BAIN :**

L'affaire suit son cours, avant de se lancer vers une expulsion, Monsieur le Maire souhaite rencontrer la famille BAIN pour connaître leur intention et les informer d'une éventuelle expulsion.

**- Panneaux de Signalisation Locale**

L'assemblée fait remarquer que la mise en place des panneaux devrait être « hiérarchiser ». Mettre en premier les services publics et ensuite les commerçants.

*La séance est levée à 12h00.*

Le Maire  
A. BARALE

